

## PO FEP

PO FEP : Programme Opérationnel du Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture

Il soutient les actions suivantes :

- développer la production locale dans une logique de gestion durable de la ressource moderniser la flotte de pêche ;
- soutenir les entreprises de transformation et viser l'exportation de produits respectueux de l'environnement ;
- poursuivre le rattrapage des infrastructures de base.

Vous souhaitez un accompagnement dans la réalisation de votre projet. Il suffit de vous adresser à la Direction Régionale des Affaires Maritimes (DRAM).

Tél: 0594 29 69 46 ou 0594 29 36 18 – Mail : [jerome.le-poulhallec@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome.le-poulhallec@developpement-durable.gouv.fr)

Vous pouvez aussi vous adresser au Relais Europe

Tél : 0594 25 05 25 - Mail : [relais@europe-guyane.fr](mailto:relais@europe-guyane.fr)

-----  
Informations complémentaires :

Téléchargez l'intégralité du PO FEP (175 pages)

Téléchargez l'axe du PO FSE qui vous intéresse en cliquant sur les pdf :

**Axe 1 : Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire**

Axe 2.A : Aquaculture, pêche dans les eaux intérieures

Axe 2.B : Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Axe 3 : Mesures d'intérêt commun

Axe 4 : Développement durable des zones de pêche

Autres liens utiles :

Téléchargez le formulaire de demande de subvention du FEP

Téléchargez les contacts utiles du PO FEP en cliquant ici

Téléchargez les principales réglementations applicables pour le PO FEP en cliquant sur les pdf :

Règlement n° 1198/2006 du 27 juillet 2006 relatif au Fonds européen pour la pêche : il fixe les champs d'application, éligibilité géographique, cadre financier, approche stratégique, gestion, évaluation, éligibilité

Règlement n° 498/2007 du 26 mars 2007 : il fixe les modalités d'exécution du règlement n°1198-2006

Décret no 2008-1088 du 23 octobre 2008 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses du programme cofinancé par le Fonds européen pour la pêche pour la période 2007-2013